



Rigaud

Province de Québec
Ville de Rigaud
MRC de Vaudreuil-Soulanges

PROMULGATION - ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 376-2021 décrétant une dépense de 1 024 700 \$ et un emprunt de 1 024 700 \$ et décrétant l'acquisition d'un camion autopompe-citerne pour le Service de sécurité incendie**

L'objet de ce règlement est de décréter une dépense et un emprunt pour faire l'acquisition d'un camion autopompe-citerne pour le Service de sécurité incendie de la Ville.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue du 16 mars au 30 mars 2021.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 21 juin 2021.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rigaud.

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Garage
municipal
34, rue de la
Coopérative

Caserne de
pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue Saint-Pierre

Donné à Rigaud, ce 22 juin 2021.

Camille Primeau, LL. B., LL. M.
Greffière